

2020



## EDITORIAL :

L'année 2020 restera dans nos mémoires, avec le virus de la COVID 19. Ce n'est pas dans notre rôle de parler de ce qu'elle a généré comme situations auxquelles nous n'avions aucune préparation. Nous évoquerons son impact sur la pratique de l'apiculture et le fonctionnement de notre syndicat. Celui-ci a été contraint de s'adapter aux consignes de sécurité évoluant en permanence jusqu'au moment où ces lignes sont écrites.

Cependant nos abeilles ont continué à œuvrer. Il s'agit d'une bonne année apicole quant aux récoltes dans le Cantal. Cela permet d'atténuer un tant soit peu les difficultés majeures qui nous préoccupent par ailleurs. Les miels, plus foncés qu'à l'accoutumée contenaient peu ou prou des miellats suivant l'emplacement des ruches.

En fin de saison sur tout le territoire des nids de frelons asiatiques ont pu être aperçus. Mais bien amont de nombreux apiculteurs avaient déjà observé le vol stationnaire de cet insecte devant leurs colonies. Une technique de prédation très élaborée mettant en difficulté les abeilles et en péril les colonies faibles.

## 2020 marquée par la crise sanitaire

**537 ADHERENTS en 2020**

Répartis de la façon suivante :

Nombre de ruches	Nombre d'adhérents	Nb ruches
0 à 9	281	1287
0 à 24	164	2269
25 à 49	48	2336
50 à 99	8	554
100 et plus	16	2900
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>9346</b>

Un nombre d'adhérents en très léger recul par rapport à l'année précédente, mais le nombre de ruches déclarées augmente assez sensiblement. Je tiens à remercier tous les apiculteurs qui nous renouvellent chaque année leur confiance, mais également ceux qui nous rejoignent. Il est nécessaire d'avoir une forte motivation pour élever les abeilles, avec toutes les incertitudes liées à leur survie.

Chaque apiculteur se doit de d'accepter le travail et les méthodes de chacun. Parfois fort différentes, mais quand le respect de l'insecte, d'un mode de production en adéquation avec les attentes des consommateurs, il n'y a rien à redire.

Le client détermine ce qui lui convient le mieux dans le rapport qualité/prix. Cependant sur un lieu public, comme nos marchés locaux, le vendeur « occasionnel » doit tenir compte des tarifs affichés par le(s) professionnel(s) également présent. Il ne semble pas correct de vouloir écouler son surplus de production ponctuel en proposant des tarifs inférieurs au prix minimum affichés par ceux-ci. C'est leur métier, ils doivent en assurer sa pérennité, faire vivre une famille et y retrouver une reconnaissance de tout leur travail. Ne jamais oublier que même lorsque leurs récoltes sont mauvaises ils sont toujours présents et en toute saison. Les tarifs pratiqués dans une vente à domicile, peuvent ne pas respecter la même règle. Le producteur occasionnel aura de grandes difficultés à fidéliser une clientèle et n'aura pas généralement une zone de chalandise très importante. Nos apiculteurs dont c'est la profession doivent faire face actuellement à de très grandes difficultés. Liées aux confinements successifs, suppression des marchés et quand ils peuvent se tenir une fréquentation demeurant faible. Soyons compréhensifs.

## SORTIE D'HIVER : U<sub>n</sub>

développement précoce des colonies. Les taux de mortalité communiqués se situaient dans une moyenne de 15%. Les apiculteurs finissent par s'y habituer.

Cela reste toujours trop élevé. Une caractéristique commune sur l'ensemble du département, la douceur généralisée, sans brusques coups de froid.

Les colonies se développent bien. Très tôt les premières hausses peuvent être posées.

Les pissenlits sont très visités. Tôt le matin les abeilles récoltent nectar et pollen. Les fruitiers, ainsi que les arbustes des haies ont leurs fleurs qui s'épanouissent en grand nombre. Les récoltes de fruits par la suite seront au rendez-vous, signe que rien n'est venu perturber leur développement.

Les apiculteurs, comme beaucoup d'acteurs travaillant avec la nature déplorent les changements climatiques. Le débat est inutile, la nostalgie pas de mise, pour déplorer que : 'c'était mieux avant'. L'apiculteur doit s'adapter et essayer d'en tirer le meilleur parti. Précocité de floraisons avec développement des colonies, températures élevées bloquant des miellées, arrière-saison propice à des collectes de nectar inespérées. Il est bon de s'inspirer du savoir des 'anciens' mais de là à décliner leur mode opératoire, il est préférable de bien y réfléchir.

**ESSAIMAGE.** Les premiers essaims collectés sont apparus très tôt, début avril. Ensuite ces nouvelles colonies connaissant un développement optimal pourront remplir leur(s) hausse(s). Les fécondations des reines se sont relativement mieux déroulées que l'an passé. Bien que vers mi-mai par endroit des colonies bourdonneuses soient observées. Que la saison soit très favorable, cela n'empêche pas de suivre le développement des colonies. Un apiculteur cherchera toujours le moyen d'optimiser l'évolution de son cheptel. Les observations continues permettent de limiter le dysfonctionnement de certaines ruches : complément de nourriture, urgence de poser une hausse, l'enlever si la colonie a essaimé. Au cours des mois d'avril, mai et juin l'apiculteur ne doit pas ménager sa peine et sa présence dans les ruchers. Il ne faut pas se laisser surprendre par le travail extérieur en pleine saison d'activité des abeilles.

C'est en hiver que les ruches et hausses stockées sont entretenues et les cadres préparés pour leur utilisation future.

## SANITAIRE :

Un rappel sur l'existence de la plateforme OMAA (*Observatoire des Mortalités et des affaiblissements de*

*l'Abeille Mellifère*) en Auvergne Rhône Alpes. Un seul numéro 04 13 33 08 08.

Organisme peu sollicité par les apiculteurs cantaliens, bizarre !

Parfois certains apiculteurs me contactent une quinzaine de jours après avoir observé une anomalie sanitaire sur une ou plusieurs colonies. C'est beaucoup trop tard. Il n'y a plus lieu de se déplacer pour faire des prélèvements sur une colonie morte au-delà de 72h. Prenez bien en compte le temps qui peut s'écouler entre votre appel à OMAA et la visite d'un vétérinaire ou technicien sanitaire apicole mandaté.

Agissez très rapidement face à une mortalité ou affaiblissement anormal dans une ou plusieurs de vos colonies. Préparez votre argumentation avant d'entrer en contact. Le jour, l'heure de la visite, ce que vous avez observé sur la planche de vol, devant et dans la ruche, ce qui s'est éventuellement passé à proximité du rucher (*traitements cultures, épandages, etc.*). Ce que vous aviez noté lors de la précédente visite et à quand elle remonte. Tout ce que vous pensez connaître exactement des colonies affectées : âge de la reine ; force de la colonie, présence de hausses, miellée.

Lors de mes rencontres avec les apiculteurs, beaucoup d'entre eux pensent que les abeilles se débrouillent seules face aux problèmes sanitaires.

Une grande majorité d'apiculteurs ne connaît pas les symptômes des maladies les plus courantes. Rien de grave à cela.

Cependant la visite de printemps paraît essentielle, en privilégiant le contrôle visuel de tous les cadres de corps. Partant de cette visite et du diagnostic établi il s'ensuivra de la conduite à tenir en cours de saison. Une colonie prometteuse s'effondre par la suite, il faut chercher à comprendre pourquoi. Une colonie faible qui végète au cours des jours suivant, il faut prendre une décision rapidement.

J'insiste sur l'importance de la lutte contre varroa. Encore beaucoup d'informations circulent sur des moyens de lutte pour le moins farfelus.

Mettez en œuvre votre traitement dès les hausses déposées, suffisamment tôt pour que les abeilles d'hiver ne soient pas impactées par sa présence avec son incidence sur leur durée de vie. Pour ceux qui veulent utiliser plusieurs moyens de lutte, c'est toujours en absence des hausses.

Bien admettre que de multiples facteurs environnementaux en traitements BIO interfèrent sur l'efficacité. Il est donc très utile de contrôler le résultat. Un débutant en apiculture voulant travailler en BIO sera très prudent pour la mise en œuvre des produits et devrait se rapprocher d'apiculteurs expérimentés dans le domaine.

## FRELON ASIATIQUE

En premier lieu je tiens à remercier Ludovic JOACHIN qui s'est beaucoup impliqué dès 2005. Il a souhaité recenser les nids observés pour optimiser la lutte contre les fondatrices au printemps suivant. Sans réel succès. Il a su proposer diverses méthodes de piégeages en lien avec l'évolution des connaissances.

Plus loin dans cette publication il va poursuivre dans ses conseils forts utiles.

Pour ma part quelques rappels essentiels.

Le frelon asiatique étant classé en « **danger sanitaire N°2** » cela signifie qu'il n'y a pas d'aide de l'état dans la destruction des nids. Mais vous pouvez contacter les responsables de votre commune pour connaître si une solution est proposée. Cela peut aller de la mise à disposition d'un employé municipal pour détruire le nid, à une participation financière ou simplement rien du tout.

Le syndicat ne participe pas à la destruction des nids. Chaque apiculteur prend à son compte piégeage et/ou destruction.

A la chute des feuilles vers début novembre de nombreux nids sont observés. Avec toujours une forte présence des frelons devant les colonies d'abeilles. Cette pression des frelons devant les colonies d'abeille ayant débuté courant août.

Certains m'ont sollicité, parfois avec insistance, pour que je demande une aide des services de l'état. Au regard de la remarque portée en amont je ne pouvais leur donner une suite favorable.

Les fondatrices quittent le nid à compter de mi-août après leur vol de fécondation. Ainsi la destruction d'un nid en milieu d'automne ne diminuera en rien la présence de nouvelles colonies la saison suivante.

Je vais quand même vous faire part de mon ressenti vis-à-vis de ce frelon et de nos institutions nationales comme le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Lors

des premiers signalements en 2004 le MNHN s'est emparé du dossier et se l'est approprié. J'ai assisté en 2006 à une conférence d'un de leur chercheur. Pathétique ; Constantinople débattant du sexe des anges pendant le siège des Ottomans ! Son questionnement étant de savoir si le frelon allait survivre sous nos latitudes ? Maintenant nous pouvons les rassurer, le climat du Cantal leur convient très bien, et apparemment il en est de même un peu partout en Europe.

Dans le cas qui nous préoccupe quel pouvait être l'intérêt du MNHN et leur motivation de savoir s'il allait s'acclimater ? Ne valait-il pas mieux, plutôt que de payer des voyages d'étude en Chine, employer cet argent à détruire les premières colonies ?

Pour moi cette histoire du frelon asiatique c'est tout ce qui sépare notre monde rural de décisions du microcosme élitiste Parisien. De plus, ils viennent nous donner des leçons de piégeages pour éviter la prise d'autres insectes. Ont-ils simplement une idée de ce qu'un seul nid peut faire comme prédation d'insectes en plus de nos abeilles !

## OMAA, UN SERVICE MECONNU DANS LE CANTAL

Christophe ROY

OMAA, c'est « **l'Observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille mellifère** ». Notre Président Christian Carrier vous en parlait déjà dans son précédent courrier aux adhérents de décembre 2019. De quoi s'agit-il ? C'est un service **gratuit** proposé à tous les apiculteurs du Cantal, qu'ils soient professionnels ou de loisirs, qu'ils détiennent 1 colonie ou 500. Dans quelles circonstances un apiculteur peut-il faire appel à OMAA ? Et bien à chaque fois qu'il constate une anomalie sur ses colonies, y compris lorsque l'explication lui paraît limpide. Pourquoi est-ce utile ? Parce que d'une part, l'explication la plus évidente n'est parfois pas la plus juste et d'autre part, parce que OMAA recense tous les événements sanitaires relatifs à la santé des abeilles. Cela permet d'en retirer un « bilan de santé » de notre cheptel départemental et régional. OMAA permet de mieux connaître les difficultés que rencontrent les apiculteurs ou leurs colonies, d'en faire prendre

conscience aux responsables sanitaires et décideurs publics et surtout d'aider l'apiculteur à résoudre son problème ou répondre à son questionnement. Malheureusement ce service semble encore très peu connu dans notre département, ce qui est fort dommage !

En effet, seuls 3 signalements ont été faits auprès d'OMAA par des apiculteurs du Cantal pendant toute l'année 2020... Notre département est peu apicole, c'est vrai, mais si l'on rapporte le nombre de déclaration pour 100 apiculteurs, notre département est à 0,5 % ce qui en fait le pire de la région AuRA en matière de taux de signalements. Nous pouvons en tirer deux conclusions possibles : soit la santé des abeilles est tellement bonne dans le Cantal que les abeilles n'ont jamais de problèmes de santé, soit OMAA est si peu connu que personne ne fait appel à ce service. A titre personnel je crois plutôt à la seconde hypothèse...

Je vous rappelle donc le principe d'OMAA : un numéro unique pour toute la région AuRA (**04 13 33 08 08**), on vous répond tous les jours de l'année entre 8 heures et 21 heures, on prend en compte votre déclaration et, selon les cas, vous serez directement renseignés sur des explications possibles concernant l'anomalie que vous décrivez, ou l'on vous proposera d'aller plus loin par une visite sur site. Tout ceci, encore une fois, est gratuit. A titre d'exemple les appels dans notre région en 2020 concernaient des événements très variables tels que : prédation par le frelon asiatique, déficit inexplicable en production, sentiment d'échec d'un traitement varroa, suspicions d'intoxication, maladies du couvain, mortalités inexplicables, famines,... Donc n'hésitez pas à appeler, d'autant plus que le retour des apiculteurs visités est en très grande majorité excellent.

Pour mémoire, **OMAA est un service dont nous avons la chance de bénéficier dans le Cantal**, contrairement à beaucoup d'autres départements. En effet seulement 3 régions (Pays de la Loire, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes) sont concernées pour le moment et à titre de période d'essai seulement. Si des départements semblent montrer un désintérêt pour ce service en ne déclarant rien ou presque, il est fort à parier que l'Etat interprétera cela

comme une inutilité du service (dans le meilleur des cas) ou comme l'illustration d'une très bonne santé du cheptel apiaire (dans le pire des cas). A l'heure où l'Etat se désengage d'un bon nombre de ses responsabilités en matière de sanitaire apicole (NB : des décisions prochaines devraient aboutir à la déréglementation de maladies des abeilles), il est fort dommage de ne pas utiliser cet OMAA que tout le monde nous envie.

## ADHESION 2021 :

Il est toujours important de rappeler que nous fonctionnons sans aucune aide extérieure.

Les dons importants témoignent du bon ressenti vis-à-vis de nos actions et des services rendus par les bénévoles.

Les dons 2020 vont être employés pour améliorer le fonctionnement « point de retrait » qui va se poursuivre en 2021.

La cotisation, passe à **18€**. Depuis de nombreuses années son prix n'avait pas bougé. Mais en 2020 avec la pandémie de la COVID 19 des dépenses nouvelles nous ont contraints à changer le coût de l'adhésion. Nous retiendrons des trajets plus nombreux de la part des bénévoles ; préparation des commandes, une journée entière consacrée à l'enlèvement des marchandises par les adhérents. Des livraisons des fournisseurs qui se complexifient dans le contexte de confinement, etc...

Nous vous conseillons de retourner rapidement le **bulletin d'adhésion 2021** vous permettant ainsi d'accéder au dépôt et d'être couvert en cas de sinistre.

Avec le bulletin d'adhésion nominatif adressé par courrier postal, que vous ayez une adresse de messagerie ou pas, nous y associerons un document vous précisant le mode de fonctionnement du dépôt pour l'année prochaine.

## Déclaration de ruchers :

Cette déclaration est obligatoire chaque année et doit se faire pour l'année en cours entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**.

**A la réception de ce document pour les retardataires vous aurez encore le temps de la réaliser.**

Les apiculteurs devant se déplacer pendant les périodes de confinement

dans leur rucher, ont pu présenter le récépissé justifiant leur déplacement.

Il en sera de même en cas de sinistre. Une copie du récépissé sera systématiquement demandée avant de transmettre le dossier à l'assureur.

## CONFINEMENT(S)

**COVID** : dès le début du 1<sup>er</sup> confinement de mars les apiculteurs se sont interrogés sur les contraintes qu'ils allaient subir dans leurs pratiques apicoles. Je relèverai du bon sens chez une très grande majorité d'entre eux. Les visites des colonies d'abeilles pouvaient avoir lieu, muni d'une dérogation et d'un justificatif de possession de ruches. Le récépissé de télédéclaration jouait ce rôle pour entretenir les colonies d'abeilles et si un N° SIRET apparaissait, cela permettait de poursuivre la commercialisation. L'instruction de la DGAL mentionnait : « *continuité de certaines activités apicoles jugées essentielles par les apiculteurs* ». Cela laissait une grande latitude permettant de justifier le déplacement. A ma connaissance, en respectant ces préconisations il n'y a jamais eu de verbalisation lors de contrôles dans le Cantal. Sur cette instruction était mentionné le report de toute formation et réunion physique. Les formations prévues ont été annulées, ainsi que l'AG programmée le 18 avril.

La bonne saison apicole 2020 n'est pas à mettre en relation avec le confinement et un soi-disant « bien être » des abeilles moins dérangées.

Pourtant on a entendu des bêtises sur le sujet. Certains apiculteurs, pouvant expliquer avec beaucoup d'arguments dans différents médias que leurs abeilles avaient pu bénéficier du report d'entretien des ronds-points. Je souhaiterais en connaître l'impact exact sur leurs ruchers, quand bien même leurs abeilles puissent en visiter plusieurs ! Juste pour réflexion certaines régions en France ont peu produit de miel ; est-ce dû à un non-respect des mesures sanitaires COVID !

## DEPÔT :

Il nous a été nécessaire de repenser son fonctionnement pour être conforme aux prescriptions sanitaires. Il est impossible de respecter la distanciation à l'intérieur.

Je tiens en premier lieu à remercier tous les bénévoles qui s'en occupent. Ils ont toujours été force de

proposition, n'ont pas ménagé leur peine pour que les services rendus perdurent. Sous une forme nouvelle bien entendu, que le groupe a imaginé, créé et enfin mis en œuvre.

Depuis de très nombreuses années, tous nous étions familiarisés avec un mode opératoire paraissant convenir à l'ensemble. Les bénévoles prenaient plaisir à se retrouver pour préparer, ranger, nettoyer, prévoir et organiser les jours d'ouverture programmés.

Les adhérents venaient échanger, discuter et se procurer de la marchandise. Le plus souvent, sans trop savoir exactement ce dont ils avaient besoin. Au gré de l'établissement de la facture les quantités se modifiaient, des lignes s'ajoutaient. Parfois tellement pris par une discussion ils en oubliaient des marchandises !

Les premiers mois après le 1<sup>er</sup> confinement le dépôt est resté fermé. Les adhérents ayant une messagerie ont été prévenus facilement.

On retrouve dans plusieurs domaines l'intérêt de nous communiquer votre adresse de messagerie.

Par envoi postal les autres également, mais sans avoir encore connaissance de la date du 1<sup>er</sup> jour de retrait. Il était plus complexe pour les informer en temps réel des évolutions.

En concertation entre tous les bénévoles le principe d'un point de retrait était mis en application. Ludovic JOACHIN recevait la commande, la traitait et affectait un créneau horaire précis de retrait. Ce dernier point a été le plus respecté lors des journées dédiées à ce mode de fonctionnement.



Nous avons opté pour préparer au maximum les commandes avant le jour de retrait, avec un carton nominatif. La difficulté majeure restant la manipulation des pots verres et des produits de nourrissage ; volumineux et lourds.

Les 4 premières ouvertures par très beau temps ont permis de préparer à

l'extérieur les produits à enlever. Si lors de la 1<sup>ère</sup> journée le principe de la commande figée sans entrer dans le local a été respecté, une dérive s'est rapidement installée ensuite.



Demande d'ajout de fournitures, accès à l'intérieur, au détriment des règles de distanciation.

La 5<sup>ème</sup> journée avec de fortes pluies a mis en évidence les limites de préparation à l'extérieur des produits à enlever.

Pour chaque journée de retrait, Ludovic en fonction des commandes demandait au fournisseur verre de nous livrer le mardi. Sur le papier tout était cadré, mais certains adhérents le jour de l'embarquement souhaitaient plus de pots, n'avaient pas mentionné les couvercles etc... De plus le fournisseur de pots verre n'était pas toujours en mesure de nous livrer les quantités commandées et de respecter le jour de livraison.

Tant bien que mal nous avons assuré le service avec plein de bonne volonté.

Comme nous allons reconduire ce principe en 2021 nous allons figer les règles. Elles sont précisées sur le papier accompagnant votre bulletin d'adhésion nominatif.

Ici succinctement on peut noter :

1) Une fois la commande transmise à Ludovic il ne sera plus possible de la modifier. Seulement l'annuler.

2) Lors de l'enlèvement des marchandises au dépôt aucune possibilité d'ajouter ou supprimer quoi que ce soit.

3) Lorsque nous serons en rupture de stock, il n'y aura jamais de proposition ou de demande de remplacement.

4) Il faudra prêter la plus grande attention à la rédaction de la commande et sortir de sa logique propre : quantité, préciser pots, couvercles....

*Quelques exemples de la saison écoulée : une commande de 20 paquets de cadres, soit 20x30= 600 cadres alors que la personne voulait seulement 20 cadres.*

*Je pensais que les couvercles étaient systématiquement mis avec les pots ! Commandé 1 boîte pour miel en rayon, en réalité ce n'était pas une boîte que la personne voulait mais un carton de boîtes ! .....*

**En résumé, une fois la commande transmise elle est figée définitivement.**

Vous éviterez au maximum de négocier les plages horaires attribuées. Pour une commande non enlevée il vous sera proposé de venir à la prochaine ouverture mais avec une surfacturation. C'est complexe de préparer une commande, mais rentrer de nouveau l'ensemble pour le ressortir ensuite, il est aisé de comprendre que c'est fastidieux.

**Il a été décidé d'arrêter d'approvisionner tous les pots plastique « miel du Cantal » et autres en 500g et kg. Le stock reste en vente jusqu'à épuisement.**

## CONCOURS MIELS UNAF :

C'est avec grand plaisir que nous avons appris que notre collègue **M. DELMAS Pierre** de Faverolles avait obtenu une médaille d'or. Toutes nos félicitations pour cette belle récompense nationale.

## NEONICOTINOÏDES :

Nous retiendrons que M. DESCOEUR et M. BONY n'ont pas voté pour la réintroduction des néonicotinoïdes sur les cultures de betteraves. Merci pour cette prise de position. La réintroduction de ces molécules me fait un peu penser au dossier de l'amiante. Jusqu'au vote de l'interdiction en janvier 1997, des scientifiques se prononçaient pour déclarer son innocuité. Plus de 20 ans après il faut toujours dépolluer avec des coûts exorbitants, sans oublier les maladies induites. Il y a fort à parier que les molécules des néonicotinoïdes se retrouveront dans les eaux domestiques encore bien longtemps. Empoisonnement des abeilles en temps réel et pollution à long terme.

## SIGNALEMENTS DES FRELONS ASIATIQUES

JOACHIN Ludovic

Plus les années passent et moins de signalements sont transmis ... Apparemment cela semblerait être une

excellente nouvelle. Les signalements moins nombreux, la présence de *Vespa velutina* serait donc en régression dans le Cantal ?

**Hélas non !**

Nous avons été très nombreux pour constater que la réalité est bien différente. Une pression au contraire de plus en plus forte sur les colonies. J'ai même capturé le 2 novembre le premier indésirable sur une ruche du rucher école du nord Cantal (Valette – Alt 900 m).

Visiblement, les signalements n'intéressent pas grand monde. Il n'y a donc plus aucune raison que du temps soit inutilement consacré à analyser, enregistrer et à communiquer des informations sur la présence du frelon asiatique dans le département. En conséquence, et pour satisfaire les besoins des quelques observateurs soucieux, le lien vers le formulaire à destination du syndicat sera remplacé par un lien vers la plateforme de la FR/GDS

<https://www.frelonsasiatiques.fr/> qui centralise les signalements de la région.

Voilà encore une occasion de dénoncer le paradoxe 'bien gaulois' consistant à reprocher à d'autres l'esquive que l'on pratique soit même. Beaucoup souhaitent que les autorités locales ou nationales prennent des mesures pour lutter contre le frelon asiatique, mais il est à craindre que les 53 signalements de cette année ne pèsent pas bien lourd dans la balance.

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

JOACHIN Ludovic

Nonobstant les oppositions des scientifiques, nous rappelons que la seule lutte qui vaille vraiment est le piégeage des fondatrices dès les premiers beaux jours, vers la fin de l'hiver. Lorsque la température ambiante atteint les 10°. Deux raisons justifient largement le « piégeage de printemps » : prévenir vaut mieux que guérir et le piégeage est accessible à tous. Ce qui n'est pas le cas de la destruction d'un nid à plus de 10 mètres de hauteur quand de surcroît on a la chance de le localiser à temps, c'est-à-dire avant que les femelles fécondées quittent le nid.

De nombreuses informations sur les différents pièges et appâts sont disponibles sur le site du syndicat <http://apicantal.fr/dangers-de-deuxieme-categorie/frelon-asiatique-vespa-velutina-nigrithorax/>

Également dans les revues de nos syndicats nationaux et sur internet sous réserves. Nous préconisons l'utilisation du « Jabeprode », piège primé au concours Lépine et mis au point par un apiculteur professionnel, **et les recommandations de la fiche technique qui l'accompagne** [http://apicantal.fr/wp-content/uploads/2020/08/Jabeprode\\_Fiche\\_technique.pdf](http://apicantal.fr/wp-content/uploads/2020/08/Jabeprode_Fiche_technique.pdf) (Voir Bulletin de liaison de décembre 2019). La paire de MAS (Module d'Accès Sélectif) qui équipe le piège est disponible au dépôt du syndicat au prix de 7 € (Coût réel 9,30 € - La différence est prise en charge par le syndicat).

Pour être efficace et sans nuire davantage aux autres insectes, le piégeage de printemps doit respecter les 2 principes suivants : les pièges sont mis en place aux environs des lieux où des frelons asiatiques ou nids **ont été vus l'année N-1**, les pièges doivent être visités tous les 15 jours et **si aucune prise de frelon asiatique n'est constatée les pièges seront enlevés.**

## RUCHER ECOLE DU NORD CANTAL

JOACHIN Ludovic

Sous réserve que la situation sanitaire le permette :

- La session 2020 pour débutants (17 participants) interrompue après la deuxième séance, reprendra suivant le calendrier à paraître sur le site,
- Une session 2021 (pour 10 participants maximum) est proposée. Voir bulletin d'inscription avec calendrier et contenu à paraître sur le site.

Les informations concernant le fonctionnement prévisionnel du rucher école seront disponibles sur [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) (FORMATIONS) à compter du 15 décembre 2020.

**CIRES** : chaque adhérent a pris conscience de l'importance de la cire et de sa qualité au sein d'une colonie.

Nous récupérons au dépôt, vos lots de cire qui s'améliorent au fil des années. Cependant certains apiculteurs restent déçus du coefficient de reprise appliqué. Nous nous basons sur l'aspect visuel et la présence d'impuretés. Pour une cire jaune clair, sans impuretés nous déduisons 5%.



Mais dans certains cas cela peut aller jusqu'à 50% de déprise, voire un refus de reprise.

Nous allons rappeler quelques éléments essentiels pour obtenir à partir de vos opercules, une cire de belle présentation.

Concernant la fonte de vos lots vous avez différentes chaudières mises à votre disposition contre une caution de 30€, soit électriques, soit chauffées au gaz. Mais il existe chez nombre d'entre vous d'autres possibilités : cérificateurs solaires, chaudières ou cuves chauffées au bois, etc...La débrouillardise le plus souvent.

**Le point de fusion de la cire d'abeille est d'environ 64°C, une densité de 0.95.** Connaître ces éléments conditionne le bon résultat final de présentation.

Le cérificateur solaire et les chaudières électriques dont on maîtrise la température maximum (*conseillée 80°C*) donnent toujours de très bons résultats.

Mais les autres modes de chauffe, sans maîtrise autre que visuelle du seuil haut de température, peuvent donner des résultats forts décevants. Bien maîtrisés, les résultats sont parfaits.

Dans tous les cas il ne faut pas **laisser bouillir longtemps.**

Une émulsion se crée, la cire se mélange aux impuretés. On ne peut accomplir simultanément une autre tâche, ce travail requiert une présence continue. Dès que cela commence à bouillir, on arrête si possible la chauffe. Facile avec le gaz, plus délicat avec le bois. On fera descendre la température par ajout d'eau froide et en diminuant le feu si le poids de l'ensemble ne permet pas l'évacuation du corps de chauffe.

**ATTENTION Le mélange ne doit jamais déborder de la cuve sinon très gros risque que l'ensemble s'enflamme. De nombreux apiculteurs ont évité de peu la catastrophe. Le point éclair de la cire 255°C, est vite atteint avec un chauffage bois ou gaz. Pensez-y !**

Lors de la fonte de vos cires d'opercules, vous aurez toujours de la propolis et du miel en plus ou moins grande quantité avec des abeilles mortes, le plus souvent issues du léchage.

Quand l'ensemble est encore bien liquide, environ 80°C, vous filtrez pour retenir un maximum d'impuretés dans l'opération de transvasement avec une grille la plus fine possible.

Vous laisserez refroidir l'ensemble avant le démoulage. Par densité des éléments présents vous allez retrouver par strates en partant du dessus :

La cire de densité **0.95**

La propolis et impuretés

L'eau

Le miel de densité **1.4**

Vous grattez la base du pain de cire et vous devriez obtenir une cire irréprochable.

Dans le cas d'un gros volume de cire. Une méthode suggérée si vous faites fondre tout le lot simultanément. Vous prélevez avec une louche le dessus de l'ensemble. La cire en fusion restant en surface. Ensuite lorsque vous estimez que vous atteignez la zone où sont présentes impuretés, propolis, vous filtrez comme décrit un peu plus haut dans un autre récipient.

Au dépôt nous ne récupérons que la cire d'opercules. Mais ceux qui souhaitent fondre leurs cires de corps pour d'autres usages personnels, ils noteront la présence supplémentaire de pollens et de crasse. Au niveau du corps on ne parle plus d'impuretés mais bien de crasse. En effet les alvéoles où l'élevage a eu lieu, sont sales à très sales ! Les cires, pour le moins le peu qui reste, sont noires.

**ANIMATIONS :** La fête de la nature sur le site de LA PLANTELIERE le dernier week-end de septembre a été annulée suite aux contraintes de distanciations impossible à respecter. La CABA et nous même avions tout préparé, mais la décision d'annuler a été prise le vendredi en fin d'après-midi. Des groupes scolaires ont tout de même pu venir en semaine. Nous avons pu recevoir 80 enfants toujours curieux devant la ruche vitrée.

## FORMATIONS 2020

Seule la journée de février pour débutants, avec 50 participants a pu se dérouler. Par la suite que ce soit celle

du mois de mai, les ruchers écoles, nous avons dû interrompre leur déroulement. Grande déception chez les inscrits.

## FORMATIONS 2021

La formation débutant de février n'est pas proposée. Nous serons toujours contraints de respecter des distances. Impossible à respecter pour 50 personnes.

Au mois de **mai le samedi 22** une journée sur le thème « **division de colonies** » est proposée. Mais c'est au dernier moment que nous confirmerons sa tenue. L'inscription est gratuite. En effet il n'y aura ni pot d'accueil, ni participation au repas de midi. Chacun devra être autonome tout au long de la journée pour ses boissons et repas.

Voir modalités sur bulletin d'adhésion au dos.

## ECHANGER SUR L'ABEILLE :

Roland PALACH

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique AUZE-OUEST-Cantal regroupant les communes de LACAPPELLE VIESCAMP, SAINT ETIENNE CANTALES et SAINT PAUL DES LANDES a pour objet de prendre en compte des zones naturelles remarquables situées dans le périmètre des trois communes et de mettre en valeur ce patrimoine en réalisant des aménagements favorables à leur reconnaissance.

Pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la biodiversité le SIVU a installé un rucher pédagogique. Je me suis fortement impliqué pour ce projet. L'emplacement s'est porté sur la commune de Saint Etienne-Cantalès sur une parcelle située au lieu-dit Miécaze le long du sentier pédestre du « tour du Marais du Cassan et de Prentegarde ».

Les colonies d'abeilles ont élu domicile dans 6 ruches à mi-octobre. Une ruche vitrée installée à l'intérieur d'un local, permet d'observer sans danger les abeilles. Des panneaux pédagogiques seront installés dans ce même local d'observation.

Ce rucher pédagogique est à destination des scolaires et du grand public.

Je tiens à remercier les acteurs politiques locaux pour cette démarche de protection, de transmission de

connaissances de l'environnement local.



**"Les abeilles, toute la biodiversité c'est comme l'humanité", il faut assurer le gîte et le couvert, plus précisément la nourriture et un toit.**

Mais pour cela, il faut mener une guerre raisonnée contre tous les ennemis qui façonnent notre monde moderne. Les pesticides polluant la nourriture et l'environnement, sans omettre les engins de broyage détruisant les abris.

Les modifications de l'espace rural (arrachage des haies, déforestation, assèchement des zones humides, zones de grandes cultures ou monocultures, bétonisation à outrance, etc. ...) n'assurent guère "le gîte et le couvert" à la biodiversité.

Aujourd'hui j'observe que le **progrès n'a pas tué l'homme pour l'instant, mais il a bien massacré la biodiversité**. Si tous les états peuvent vivre à crédit financièrement, avec des dettes que personne ne remboursera jamais, il n'en est peut-être pas de même pour les ressources de notre planète.

Dans ma tendre enfance, j'allais de temps à autres tenir compagnie ou papoter avec un cantonnier entretenant les abords de nos routes avec pour seuls outils faucille, croissant et houe. Mais il lui arrivait de rentrer chez lui avec une musette de champignons ou d'escargots.

Alors bien sûr, ce progrès fait que la machine travaille à notre place. On maîtrise et régule les espaces plusieurs fois par an.

Nous apiculteurs, nous élevons les abeilles « **domestiques** » sans quoi elles auraient disparu de notre environnement. Ne jamais oublier que notre abeille *Apis mellifera* est toujours là grâce au travail des apiculteurs et apicultrices.

On pourrait poursuivre avec bien d'autres exemples dans de multiples domaines.

Seulement beaucoup d'espèces ne peuvent vivre qu'à l'état sauvage et malheureusement beaucoup d'entre elles sont en voie de disparition, si ce n'est déjà fait. A cause des activités humaines et de leur impact sur l'environnement.

Pour clore ce débat, je vous suggère le sujet à débattre pour l'année prochaine **L'Humanité sera-t-elle une des premières espèces à s'autodétruire ?**

A très bientôt, à visage découvert, je l'espère.

## Rucher Ecole de La Plantelière :

Le syndicat des apiculteurs, en partenariat avec la **C.A.B.A.** assure la formation tout au long de la saison suivant un calendrier préétabli conjointement.

A la rédaction de ce document les inscriptions sont closes.

Souhaitons simplement que nous puissions animer toutes les sessions programmées tout au long de l'année.

## Assemblée générale 2020 :

Programmée pour le samedi 18 avril à Salers **elle a été annulée**. Tous les administrateurs tiennent à remercier M. BERGER fortement impliqué dans sa préparation. Dans la feuille annexée à votre bulletin d'adhésion 2021 vous y retrouverez des informations devant être présentées lors de cette AG.

## En 2021 notre assemblée est programmée le 18 septembre à SALERS.

Nous avons décidé de reculer sa tenue en fin d'été pour se donner un maximum de chance de maintenir la rencontre.

Bien évidemment vous recevrez en amont, un ordre du jour détaillé. Mais dès à présent nos remerciements vont à ceux qui s'engagent pour organiser et animer cette journée.

Les bénévoles qui s'activent tout au long de l'année pour vous servir, apprécient que les apiculteurs soient nombreux à ce rendez-vous. Ils veulent y voir une forme de récompense, ou pour le moins une reconnaissance. Une AG c'est un lien qui se tisse entre administrateurs et adhérents présents.

Alors dès à présent inscrivez la date sur vos agendas.

## CONCLUSION :

Tous les administrateurs se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux de bonne santé. Bien des soucis occupent notre quotidien, en ne nous laissant que peu de visibilité sur un avenir rempli d'incertitudes.

Que l'on possède seulement une colonie d'abeille ou plusieurs centaines il faut reconnaître que c'est un excellent dérivatif pour oublier, ne serait-ce qu'un instant, les multiples tracasseries.

Aller rendre visite aux abeilles, lorsque le temps le permet, demeure une évasion à moindre coût. Ensuite lorsqu'elles sont confinées, comme nous d'ailleurs, nous ne les oublions pas en dégustant leur miel.

De multiples inquiétudes sur leur survie jalonnent le long parcours hivernal.

Leurs premières entrées de pelotes de pollen nous rassurent et nous laissent espérer. Il y a quelque chose d'extraordinaire, pour le gardien des abeilles, de voir les promesses d'un nouveau départ dès que les journées s'allongent.

L'espoir, une belle promesse dont il ne faut surtout jamais se départager.

La difficulté majeure dans la rédaction du document de fin d'année consiste à aborder des thèmes concernant la diversité de nos adhérents et susceptibles d'intéresser tous nos apiculteurs. Il suffit de consulter le tableau de la 1<sup>ère</sup> page pour s'apercevoir que tous les modes d'apiculture sont présents chez nos adhérents. L'apiculteur amateur, le pluri actif pour finir avec le professionnel.

Dans le but de donner la parole à chaque groupe nous pourrions envisager pour le bulletin de fin 2021 d'insérer une rubrique intitulée « **la tribune de nos adhérents** ».

Il suffirait de nous faire parvenir avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021 un texte accompagné éventuellement d'une photo présentant l'attente principale de l'adhérent. Les propos restent dans le respect de la pluralité de nos adhérents en évitant tout sujet polémique. L'amateur pourrait évoquer pourquoi il pratique ce hobby, le pluri actif ce qu'il espère en retour de cette activité, le professionnel ses difficultés, sa passion.

Chaque écrit serait limité à un maximum de 300 mots. Si le sujet est retenu le nom de l'auteur sera obligatoirement porté. Vous pouvez également nous faire parvenir toujours avec le même délai, une photographie insolite, elle aussi intégrée avec le nom de l'auteur.

# VOUS CONSTATEZ DES **MORTALITÉS** OU DES **AFFAIBLISSEME** DE COLONIES D'**ABEILLE**

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Auvergne  
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille)

Un guichet  
à votre  
écoute

7 jours  
sur 7

Tout au  
long de  
l'année

OM

